CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2013

Camping municipal « les champs fleuris » attribution du contrat d'affermage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission a émis le désir de voir attribuer le contrat d'affermage à Melle Catherine PERRISSIN-FABERT avec le versement d'une redevance de $60\ 000\$ et une durée d'affermage de 9 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le choix de la commission ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat et le cahier des charges d'affermage du camping municipal « les Champs Fleuris ».

<u>Servitudes de passage réseau eau pluviale parcelles A146-A147-A531-A532-A533 « les Perris »</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation d'un collecteur d'eaux pluviales est prévue sur la partie basse de l'impasse des Perris.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité a accepté la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales sur la partie basse de l'impasse des Perris, a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise BIGGERRI pour un montant de 11 973.00 € HT, a décidé d'établir les servitudes de passage réelles et perpétuelles, sans indemnité, a évalué chaque servitude à 150 € a donné pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ces dossiers a décidé de passer les actes authentiques en la forme administrative, a désigné M. Fred VIART Maire-Adjoint pour représenter la commune dans les actes authentiques et signer avec les contractants et en présence de Monsieur le Maire les actes administratifs qui résulteront de l'établissement des servitudes de passage des parcelles ci-dessus désignées a décidé que les frais et accessoires seront à la charge de la commune ;

Modification statutaire en vue d'étendre les compétences du groupe « actions de développement économique » de la communauté de communes rive gauche du lac d'Annecy

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé

ARTICLE 1^{er}: D' APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de communes Rive gauche du Lac d'Annecy consistant en l'extension des compétences qu'elle exerce au titre des actions de développement économique, telle que définie à l'article 2.

<u>ARTICLE 2</u>: D'APPROUVER en conséquence de transférer au titre des actions de développement économique telles que visées à l'article 6-2 des statuts de la Communauté de Communes Rive gauche du Lac d'Annecy, la compétence suivante : « 7.3 Actions de soutien

au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique »

Subvention exceptionnelle de 300 € pour les restaurants du cœur

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association les Restaurants du Cœur située rue du commerce Zone commerciale du Grand-Epagny a été victime d'un incendie au début du mois de juin et a perdu ses locaux ainsi que des biens matériels et alimentaires (environ 100 000 repas). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 300 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

• Approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € aux Restaurants du Cœur d'Epagny.

Tarif encarts publicitaires bulletin municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif actuel des encarts publicitaires pour le bulletin municipal est de 60 €.

Afin de réduire le coût d'impression du bulletin municipal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de $20 \notin \text{soit } 80 \notin \text{l'encart}$.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

 Accepte à l'unanimité d'augmenter le tarif encart publicitaire à 80 € pour un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Duingt.

> Le Maire, Marc ROLLIN